

Noisy-le-Grand, le 19 mars 2026

L'IRES adopte son budget 2026 dans une situation de crise

Après plusieurs années de baisse de la subvention de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), les organisations syndicales renouvellent leur demande au Premier ministre de renforcer son soutien à l'Institut. Elles ont consenti un effort financier exceptionnel et inédit pour le pérenniser à moyen terme. Cet engagement se traduit par le lancement d'un plan de transformation de l'Ires destiné à renforcer l'articulation entre la recherche et les organisations syndicales, afin d'outiller au mieux leurs stratégies. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale vient d'adopter son budget pour l'année 2026.

La Commission scientifique a également approuvé l'adoption d'un nouveau programme à moyen terme. Les 5 axes thématiques historiques (emploi, travail, revenus et protection sociale, mutations du système productif, relations professionnelles) sont complétés par trois nouveaux axes de travail collectif, afin :

- De mettre en place un outil d'observation et d'analyse économique et sociale à destination des organisations syndicales pour qu'elles s'inscrivent au mieux dans le débat public économique et social ;
- D'analyser les évolutions de la régulation de la relation d'emploi et leurs enjeux. Le partage de responsabilité en la matière a évolué ces dernières années : hiérarchie des normes, articulation loi/négociation collective ;
- De documenter les évolutions de la responsabilité de l'employeur : son rôle et ses conditions d'exercice sont en pleine évolution (nouveaux liens de subordination, développement des plateformes, impact du numérique...). Il s'agira d'analyser les conséquences de ces mutations pour la négociation collective.

L'Institut

L'IRES est l'institut de recherches économiques et sociales pour les organisations syndicales en France. Sa gouvernance est partagée par 6 organisations syndicales et par des représentants du Premier ministre (Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, Insee, Dares et Drees). Une commission scientifique composée de chercheurs de plusieurs disciplines oriente et évalue les travaux de l'Institut.

Les recherches pluridisciplinaires menées par l'Ires sur l'emploi, le travail, les salaires, la protection sociale, les mutations du système productif et les relations professionnelles s'appuient sur des analyses et approches comparatives approfondies. Elles ont pour vocation d'outiller les acteurs sur les transformations à l'œuvre dans le monde du travail et d'éclairer le débat social sur des sujets qui appellent expertise, débat et controverse scientifique.

Pour ce faire, l'Institut met à disposition des acteurs sociaux, et du public en général, ses travaux sous des modalités variées : publications, participation à des événements scientifiques, soutien à l'effort de recherche des organisations syndicales... L'ensemble des travaux de l'Ires est en accès libre sur www.ires.fr.

